



Préfète de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT À

SAINT-MARTIN

année 2015





La loi du 2 mars 1982 dispose que le préfet élabore, chaque année, un rapport sur l'activité des services de l'État.

Ce rapport synthétise les informations les plus marquantes de l'année écoulée. Il est communiqué aux élus et aux citoyens.

La présentation du rapport d'activités des services de l'État constitue donc un rendez-vous incontournable. C'est un devoir et une fierté pour l'État, pour ses fonctionnaires, que de rendre compte de leur action au service de Saint-Martin.

Au-delà des chiffres et des illustrations, il s'agit pour chacun(e) d'exercer un droit citoyen fondamental : celui de connaître le sens de l'action de l'État, en prenant conscience des moyens déployés et en constatant les résultats atteints.

Cet exercice, auquel j'attache une importance particulière, est non seulement l'occasion de présenter les principales actions de l'État à Saint-Martin en 2015, mais aussi et surtout de mettre en lumière une année de

partenariats étroits, d'efforts conjugués et d'actions concertées au service de nos concitoyens.

A Saint-Martin, l'année 2015 a été naturellement marquée par la visite du Président de la République, le 8 mai. Certaines annonces formulées à cette occasion ont d'ores et déjà été réalisées, par exemple en matière de lutte contre la délinquance et l'insécurité.

Les autres constituent la « feuille de route » des services de l'État pour les mois à venir.

Ce rapport montre combien l'administration d'État est présente à vos côtés dans sa mission qui est d'exprimer et de défendre l'intérêt général, d'assurer la sécurité, de garantir le respect des lois et de conduire les politiques publiques de sa compétence.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Anne LAUBIES



8 Mai 2015 - Visite officielle du Président de la République François HOLLANDE

Le 8 mai, Saint-Martin a réservé un accueil particulièrement chaleureux à François Hollande. Le Président de la République était accompagné lors de cette visite des Ministres Ségolène Royal, Christiane Taubira, Annick Girardin, et George Pau-Langevin ainsi que du Président de l'Assemblée Nationale Claude Bartolone et l'ancien président du Sénat M. Jean-Pierre Bel.

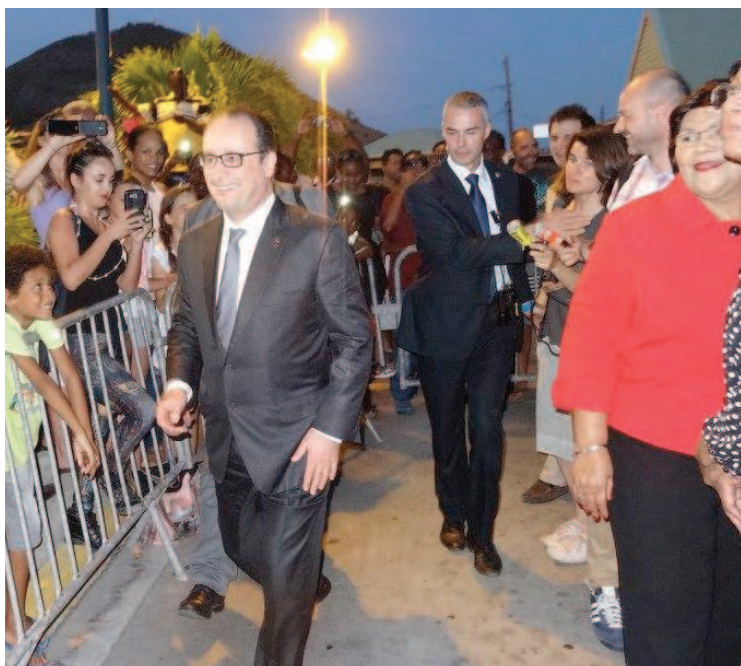
À cette occasion, le Président de la République a pris des engagements pour le territoire, notamment sur le statut des collectivités d'outre-mer, une fiscalité adaptée, le rééchelonnement de la dette du RSA, la situation de la jeunesse à Saint-Martin, la création d'une chambre détachée du Tribunal de Grande Instance de Basse-Terre et la création d'une section d'hôtellerie d'excellence.



En matière de lutte contre la délinquance et l'insécurité, le Président de la

République a annoncé un renfort de gendarmerie, qui a été effectif dès le 1er

août, avec la disposition d'un peloton supplémentaire.



Sommaire



I PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET HUMAINS, LUTTER CONTRE LES DÉLINQUANCES

1. La protection des populations
2. La gestion de crise
3. La lutte contre la délinquance
4. La lutte contre l'insécurité routière
5. La lutte contre l'immigration clandestine

II GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1. Les instances de concertation
2. Le contrôle de légalité administratif et budgétaire
3. La réglementation générale
4. La Citoyenneté et l'immigration
5. La modernisation numérique

III L'APPUI DE L'EUROPE ET DE L'ÉTAT À SAINT-MARTIN

1. Le protocole d'accompagnement financier de la collectivité
2. Le FEDER, le FSE

IV ORGANISER ET SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1. Le foncier et l'immobilier de l'État
2. L'urbanisme
3. L'environnement
4. La structuration des filières professionnelles
5. L'aviation civile à Saint-Martin

V PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA COHÉSION SOCIALE

1. La politique de la ville et vie associative
2. L'action en faveur de l'emploi
3. L'insertion professionnelle
4. La formation professionnelle
5. L'aide à la création d'entreprise
6. Les services d'aide à la personne
7. Le RSA et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
8. La consommation, la concurrence et la répression des fraudes

VI PROTÉGER LE TRAVAIL ET SÉCURISER L'ALIMENTATION

1. L'inspection du travail
2. Les Services Vétérinaires et Phytosanitaires

VII COOPÉRER AVEC SINT-MAARTEN



I. PROTÉGER LES POPULATIONS:

Risques naturels et humains, lutte contre les délinquances

■ Protection des populations

Fonds de secours :

Aide octroyée aux sinistrés du cyclone Gonzalo et des fortes pluies des 7 et 8 novembre 2014

Lors de sa séance du 1er octobre 2015, la commission interministérielle du fonds de secours a rendu sa décision au titre de l'indemnisation des dégâts causés par le cyclone Gonzalo et les fortes précipitations des 7 et 8 novembre 2014. Le montant total d'aides attribuées par Mme la Ministre des outre-mers aux sinistrés s'élève à 1,280 M€.

La collectivité de Saint-Martin a bénéficié de 1,186 M€ pour les dégâts sur les équipements publics. La Société Nationale de Sauvetage en Mer de Saint-Martin bénéficiera d'un peu plus de 14 000 € d'aide pour soutenir cette association d'utilité publique dans les réparations de son bateau « Notre Dame de la Garoupe ».

Pour les particuliers, entreprises

familiales et artisanales, exploitations agricoles et entreprises de pêche artisanale, ce sont un peu plus de 80 000 € qui seront versés.

PRÉVENTION DES RISQUES

- Un Centre Opérationnel Départemental a été créé en Préfecture, des cellules dédiées, des connexions téléphoniques et informatiques ont été installées et un plan d'implantation a été établi afin de permettre l'installation de la salle opérationnelle dans les meilleurs délais en cas de crise.

- Un automate d'appel, via un abonnement à une société spécialisée dans la diffusion de messages d'alerte préenregistrés a été mis en place.

- Dans le cadre de la planification ORSEC les dispositions spécifiques ORSEC ont été validées.

- La gestion spécifique de l'alerte tsunami fait l'objet de travaux initiés par la Préfecture en collabo-

ration étroite avec les services de la Collectivité. Le principal axe de travail concerne le déclenchement de l'alerte, la mise en place d'une cartographie permettant d'identifier précisément les courbes de niveaux de l'île, et la mise en œuvre opérationnelle d'équipes sur le terrain avec délimitation de zones attribuées à chacune.

LES ACTIONS

DE SÉCURITÉ CIVILE :

- Deux sessions de BNSSA ont été organisées par la préfecture au cours de cette année 2015, et 17 nouveaux surveillants de baignade ont été brevetés.

Des réunions Etat/Collectivité visant à mettre en place sur les plages les plus fréquentées de l'île des postes de secours armés par des personnels qualifiés devront déboucher sur la création de ces postes de secours au cours de l'année 2016.

- Les journées de la sécurité Intérieure initiées par le Ministère de

l'Intérieur ont permis durant une semaine de mobiliser de nombreuses classes représentant plusieurs établissements scolaires dans les deux îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy avec en point d'orgue une dernière journée consacrée à la présentation d'exercices, d'interventions et de démonstrations qui ont rencontré un grand succès.

LES EXERCICES :

Les phénomènes météorologiques DANNY et ERIKA qui ont touché Saint-Martin en août se sont révélés de faible intensité et ont surtout permis de s'entraîner in vivo, puisque la préfecture a activé son centre opérationnel, en présence des différents partenaires.

Ils ont également permis de constater la réactivité de la population, qui a su mettre en œuvre les bons réflexes, au fur et à mesure de l'évolution des points de vigilance météorologiques.

■ Gestion de crise

Les échouages des algues Sargasses



L'année 2015 a été caractérisée par de nombreux échouages d'algues sargasses sur les côtes orientales de l'île.

Ce phénomène né en 2011 s'est considérablement accru cette année et a nécessité davantage de vigilance des services de l'État. Ainsi l'ARS a mené un suivi sanitaire sur les plages et les secteurs urbanisés proche des plages présentant un réel enjeu tel que le quartier de Cul de

Sac fortement impacté par les odeurs d'hydrogène sulfuré.

Avec le soutien des fonds d'urgence de l'Etat et l'ADEME il a été financé respectivement à 90% et 10% la mise en place d'une brigade verte de 20 personnes et du matériel afin d'accompagner les interventions de la collectivité pour résorber les accumulations successives sur les plages. Parallèlement, l'État et la collectivité s'engagent à apporter chacun 100 000 € selon le protocole de solidarité

Zika

Après l'épidémie de Chikungunya qui est toujours sous surveillance de l'ARS, une épidémie du virus ZIKA a mobilisé les moyens sanitaires de l'île ainsi que les services de l'ARS qui effectuent comme pour le virus de Chikungunya des prélèvements biologiques afin de suivre et de contrôler l'épidémie.

L'épisode exceptionnel de sécheresse



Pour venir en aide aux éleveurs saint-martinois durement impactés par l'exceptionnel épisode de sécheresse 2015 (déficit hydrique record depuis 46 ans), il a été mis en place deux aides financières d'urgence : une aide dite de « Minimis Agricole » à hauteur de 30 000 € octroyée par le MAAF via l'ODEADOM

(Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-Mer) et un fonds exceptionnel pour un montant de 12 400 € pour l'achat de fourrage alloué par la DAAF (Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

Ces deux dispositifs d'aide « sécheresse » ont été accordés spéci-

fièrement au territoire de Saint-Martin pour soutenir les filières professionnelles d'élevage et sont venues en complément de l'aide de 20 000 € octroyée par la collectivité de Saint Martin.



■ Lutte contre la délinquance

LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY

Pour l'année 2015, l'effectif de la gendarmerie départementale était de 110 militaires, 96 basés à Saint-Martin et 14 à Saint-Barthélemy.

En ce qui concerne les gendarmes mobiles, leur effectif a été étoffé d'un peloton le 1er août 2015, conformément à la promesse faite par le Président de la République lors de sa visite officielle du 8 mai 2015.

Cet effectif est donc passé de 72 à 88, 81 pour Saint-Martin et 7 pour Saint-Barthélemy.



À Saint-Martin, une légère hausse de la délinquance générale de 2,3% a été enregistrée pour l'année 2015, à contre-courant de la tendance des années précédentes (puisque qu'une baisse de 5,2% est constatée en moyenne sur la période 2008-2015).

Dans les faits enregistrés en 2015 (3053 contre 2985 en 2014), on constate une diminution de la délinquance de proximité qui s'explique essentiellement par la baisse

des atteintes aux biens, et notamment la délinquance d'appropriation et les violences aux personnes.

Cette délinquance de proximité qui crée le sentiment d'insécurité, représente 45,5 % du bilan statistique global de la délinquance à Saint-Martin.

À saint-Martin, le taux d'élucidation concernant la délinquance générale est de 42,7 %, et de 16,3 % concernant la délinquance de proximité.



■ Lutte contre l'insécurité routière

Pour Saint-Martin, le nombre d'accidents et de blessés est le plus bas des 6 dernières années, tandis que le nombre de tués est moyen.

Concernant les moyens de transport impliqués, les deux-roues sont sur-représentés dans les accidents constatés à Saint-Martin, et le non port des équipements de sécurité constaté dans la totalité des accidents mortels.

La consommation d'alcool et la vitesse excessive sont des

facteurs aggravants constatés, pour chacun d'entre eux, dans un tiers des accidents dans les îles du nord.

la lutte contre les infractions les plus accidentogènes et les actions de prévention se poursuivent, notamment en ce qui concerne la lutte contre la conduite sans casque.

L'action de la gendarmerie dans la police de la route demeure essentiellement réalisée par les 4 militaires de la BMO.

Une campagne de sécurité routière visant à sensibiliser et informer les usagers de la route a été diffusée durant l'année 2015.

Intitulée «**Tous ensemble, rendons la route plus sûre**», l'opération s'est déclinée sur le réseau social facebook, par le biais duquel il a été possible de couvrir des sujets ciblés, notamment les infractions et les comportements à risques. Les médias ont permis de prolonger l'impact de la campagne en relayant systématiquement les parutions bihebdomadaires. Un logo a été conçu pour la circonstance.

Les sujets abordés :

- usage du clignotant
- priorité à droite
- dépassements dangereux
- éclairage
- port de l'équipement de sécurité
- cannabis et l'alcool
- smart phone au volant
- conduite à risque : usagers des deux roues
- présentation de la brigade motorisée

Usage de stupéfiants au volant : prison et amende au tournant



Saint-Martin 2015/2014

Accidents -10 %
Tués - 16 %
Blessés - 8 %

■ Lutte contre l'immigration clandestine

Le SPAF Saint-Martin est en charge du contrôle des flux transfrontaliers, de la lutte contre l'immigration irrégulière, du démantèlement de filières d'immigration clandestine, de la lutte contre le travail illégal, de la lutte contre la fraude documentaire

EN MATIÈRE DE CONTRÔLE TRANS-FRONTIÈRE

Il apparaît incontestable que le principal point d'entrée sur le territoire de Saint-Martin demeure de très loin l'aéroport international Princess Juliana, implanté côté hollandais. Il absorbe, à lui seul, plus de 2 millions de passagers par an.

A titre de comparaison, l'aéroport de Grand-Case-Espérance en partie française en absorbe environ 200 000, soit 10 fois moins, avec des liaisons com-



merciales vers les seules destinations de la Guadeloupe et de Saint-Barthélemy, donc « franco-françaises ».

Le SPAF Saint-Martin est également en charge du trafic passagers maritimes et assure les contrôles quotidiens en gare maritime de Marigot, pour des liaisons commerciales à destination ou en provenance des seules îles de Anguilla et de Saint-Barthélemy. L'activité résultant du trafic de navires de croisières, en développement, reste marginal.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

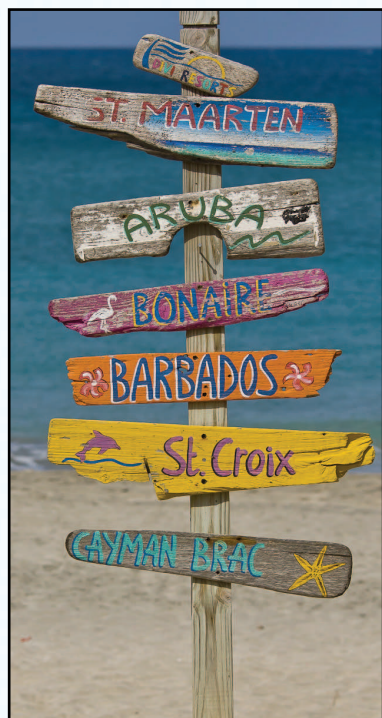
En 2015, l'activité du SPAF Saint-Martin a été sensiblement égale à celle de 2014 sur l'essentiel de ses

principaux indicateurs (465 procédures d'étrangers en situation irrégulière contre 460 en 2014, 28 d'emploi d'étrangers sans titre de travail contre 29 et 3 procédures de travail dissimulé contre 19 en 2014).

Par ailleurs, 21 porteurs de faux documents ont fait l'objet de procédures contre 30 en 2014, 10 aides au séjour ont été constatées, contre 09 l'année précédente.

Ce travail a permis de mettre en œuvre 186 éloignements contre 229 en 2014.

Les reconduites à la frontière ont très majoritairement concerné des ressortissants de la zone Caraïbes, et notamment de la République dominicaine, de Haïti et de la Jamaïque.



COOPÉRATION



La Police aux frontières s'est également montrée très active dans le domaine de la coopération.

Coopération inter-services tout d'abord, notamment dans le cadre du comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF) avec 3 procédures pour obtention indues de prestations sociales, et coopération internationale avec le service de l'immigration néerlandaise (IBPS) ensuite, le service ayant réalisé 16 contrôles communs avec ses homologues néerlandais à l'aéroport Princess Juliana (NL)





2. GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Et le fonctionnement de la démocratie

Au 31 décembre 2015, la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptait 30 équivalents temps plein (ETP). Au cours de cette année, on peut noter l'arrivée de 4 agents contre 4 départs, et un renfort en personnels temporaires de 13 vacataires pour un total de 55 mois.

Service civique

La préfecture a décidé dès 2013 de s'appuyer sur ce dispositif pour offrir une expérience professionnelle à des jeunes des deux collectivités. Durant cette période, 2 volontaires ont été accueillis en préfecture afin d'assurer une mission d'intérêt général d'une durée de 24 heures par semaines pendant 8 mois.

■ Les instances de concertation

Le COTERST

Le Conseil Territorial de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques a été réuni 2 fois sur l'année 2015 :

- pour avis sur un dossier d'autorisation loi sur l'eau pour la réalisation par la SEMSAMAR d'un lotissement de 40 logements « Résidence Les Acajoux » sur le secteur de Belle Plaine au Quartier d'Orléans.
- pour avis sur un arrêté de prescriptions complémentaires modifiant les conditions d'exploitation de la centrale de production d'électricité exploitée par EDF-SEI, plus particulièrement l'autorisation d'une nouvelle tranche comportant 3 moteurs ainsi que la mise aux normes des tranches existantes et l'ar-

rêt d'ancien moteurs. La puissance électrique de la centrale électrique de Saint-Martin sera de 130 mégawatts thermiques, soit 56,5 mégawatts électriques (Mwé) pour un besoin client de 30 Mwé (consommation instantanée à 19h).

La CTCEA

Il a été créé la commission territoriale de la consommation des espaces agricoles. Cette dernière s'est réunie pour émettre son avis sur le plan local d'urbanisme arrêté par la collectivité de Saint-Martin.

La CTNPS

La commission territoriale de la nature, des paysages et des sites, compétente pour la gestion équilibrée des ressources naturelles émet son avis plus particulièrement sur les projets relatifs aux carrières. Elle ne s'est pas réunie en 2015.

■ Le contrôle de légalité administratif et budgétaire

Le Préfet a en charge le contrôle de légalité des actes de la collectivité de Saint-martin. Pour l'année 2015, 1591 actes ont été reçus. Vingt quatre lettres d'observations ont été transmises, soit 1,5% des actes, elles ont essentiellement portées sur des actes relevant de la fonction publique territoriale, de l'urbanisme et sur des délibérations relatives au projet d'aménagement de la baie de Marigot.

En 2015, un seul déféré a été introduit par le Préfet contre la délibération de

la collectivité de Saint-martin instaurant un prélèvement forfaitaire de 30 % sur le Revenu de Solidarité Active (RSA). Le Conseil d'Etat a rejeté la requête du Préfet et considéré que la Caisse d'Allocations Familiales était compétente pour opérer le prélèvement forfaitaire sur le RSA.

En termes de contrôle budgétaire, le Préfet a saisi la Chambre territoriale des Comptes sur le budget et le compte administratif de Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin

(EEASM) dans le cadre du plan de redressement pluriannuel mis en place en 2006.

D'autres sujets plus transversaux ont également fortement occupé le service durant cette année 2015, comme le projet d'aménagement de la baie de Marigot, ou les réformes introduites par la collectivité de Saint-Martin sur le RSA agissant sur une habilitation législative.



LES ÉPREUVES SPORTIVES

Au cours de l'année 2015, les principales épreuves sportives soumises à autorisation ont été les courses cyclistes, les randonnées et les courses pédestres.

En préfecture, pour les deux collectivités, 43 manifestations sportives ont été autorisées.



EXPULSIONS LOCATIVES

En 2015, en matière d'expulsions locatives 142 assignations, 80 commandements de quitter les lieux et 59 concours de la force publique ont été traités. Toute-

fois, la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) n'a pu être mise en place car la compétence normative est du domaine des deux collectivités.

Cette commission est prévue pour permettre de mieux encadrer les expulsions et plus d'efficacité dans la prévention de celles-ci, afin d'améliorer l'échange d'information entre les institutions qui la composent.

La citoyenneté et l'immigration

DÉLIVRANCE AUX NATIONAUX

En 2015, 1891 cartes nationales d'identité ont été délivrées ainsi que 4234 passeports biométriques, en collaboration avec les services de la collectivité de Saint-Martin et 17 passeports d'urgence.

NATURALISATIONS

La préfecture a pu organiser deux cérémonies de naturalisation en raison de l'augmentation du nombre de dépôts de demandes de naturalisation. Ce sont au total 63 personnes qui sont entrées dans la communauté nationale

ASILE

Au cours de l'année 2015 un total de 42 demandes d'asile ont été faites auprès des services de la Préfecture. Les nationalités

les plus fréquemment concernées par ces demandes ont été les nationalités haïtienne et vénézuélienne et cubaine. Les années précédentes, l'immense majorité des demandeurs d'asile était de nationalité haïtienne. La préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, depuis le 1er novembre 2015 a mis en œuvre la réforme de l'asile, qui vise notamment à réduire les délais d'instruction des demandes d'asile.

DÉLIVRANCE AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

En 2015, la préfecture a traité 2336 demandes de cartes de séjour contre 3 255 en 2014. Elle a en outre délivré 225 cartes de résident.

S'agissant des étrangers



mineurs, il a été délivré 171 documents de circulation pour étrangers mineurs. Enfin, 141 personnes se sont acquittés sur place des droits de chancellerie lors de leur admission au séjour. Au cours du dernier trimestre 2015 la préfecture a décidé de revoir le mode d'accueil des ressortissants étrangers fréquentant le service des étrangers. Pour mémoire en 2013, 22 465 personnes se sont présentées à la préfecture et 19 729 personnes ont été reçues au guichet des étrangers en 2014.

En moyenne, outre les

renouvellement des demandes de titres de séjour, 60 personnes par jour se présentaient pour obtenir des renseignements.

Afin de faire face à la constance de ce flux et garantir des conditions d'accueil correctes, l'intégralité des procédures de demandes de titres de séjour a été dématérialisée. Les demandeurs doivent désormais télécharger la liste de pièces justificatives correspondant à leur situation et l'adresser à la préfecture par voie postale. A l'issue de l'examen de leur dossier, une convocation leur est adressée.

La modernisation numérique

Le service informatique a pour mission principale de maintenir et de développer l'outil informatique, visio, téléphonique et radioélectrique pour les différents services de l'Etat du ministère de l'intérieur.

L'équipe d'exploitation maintient et exploite les moyens informatiques, visio, téléphonique et radioélectrique communs aux

différents services de la préfecture, de la police aux frontières et des autres services de police. Elle intervient sur les 3 sites de la préfecture, et les 6 sites de la police nationale.

Elle gère l'installation et la maintenance des machines et des logiciels, les réseaux internes, les espaces de stockage, ainsi que la gestion du site web de la préfecture

Elle a également la responsabi-

lité de la sécurité informatique. Elle maintient l'ensemble des liaisons pour le ministère de l'intérieur, la dieccte, la daaf et affaires maritimes.

Création d'un centre de commandement opérationnel

La salle de commandement opérationnelle dans le bâtiment de la préfecture a été créée en fin d'année 2015. Elle permet

au Préfet de piloter la gestion de crise avec l'ensemble des services de l'État.

Modernisation de l'aéroport de Grand Case

L'équipe d'exploitation a installé les moyens de télé informatique nécessaires à la PAF.

Modernisation du site de Galisbay

A été menée avec le changement d'autocom.



3. L'APPUI DE L'EUROPE ET DE L'ÉTAT À SAINT-MARTIN

■ Le FEDER, le FSE

// Etat de la programmation

«Ma démarche FSE», le début de programmation révèle une dynamique en termes de dépôt de dossiers de demande de subventions. Au total, 24 dossiers ont déjà été créés dans le système d'information MDFSE pour un coût total cumulé de 5 155 379,45 €, soit un coût prévisionnel FSE de 4 323 277,56 €.

Ce sont au total, 11 opérations qui ont été programmées sur le dernier trimestre de l'année 2015 pour 2 005 621,10 €, soit près de 20% de la subvention globale (10 315 700 €).

Mise en œuvre de l'axe prioritaire 5 : promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes

Cet axe concerne la priorité d'investissement 8.2 et ne compte qu'un objectif spécifique (5.1). Trois dossiers ont été programmés sur cet axe à la fin 2015 pour un montant de 926 465,32 €, soit 20 % de l'enveloppe dédiée à cet axe et 10% de la subvention globale de la Collectivité de Saint Martin.

Ces opérations concernent des dispositifs d'aide à la mobilité en faveur des jeunes en poursuite ou reprise d'études ou de formations, ainsi qu'un dispositif individualisé d'accompagnement vers l'emploi en faveur des jeunes NEET.

Au total, ce sont plus de 480 participants, jeunes (dont 98% de jeunes NEET) en reprise ou en poursuite d'études ou demandeurs d'emplois, qui bénéficient de ces dispositifs de l'axe 5.

Mise en œuvre des objectifs spécifiques 7.2 et 7.3 de l'axe prioritaire 7 : lutter contre l'échec scolaire et renforcer l'accès à la qualification tout au long de la vie

5 opérations ont été programmées sur l'objectif 7.2 pour un montant de 831 030,58 €

3 opérations ont été programmées sur l'objectif 7.3 pour un montant de 248 125,20 €

FSE – AGD (Autorité de gestion déléguée) PREFECTURE SAINT-MARTIN

Axe 6 Promouvoir l'inclusion active

Pour un montant Coût total de 422 496,28 € et un montant FSE de 336 496,28 €

FEDER – AGD (Autorité de gestion déléguée) PREFECTURE DE SAINT-MARTIN

Axe 9 : promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises au service du développement économique et de l'emploi

Pour un montant Coût total de 16 016 389,43 € et un montant FEDER de 7 757 159,21 €.

Demande reçues : 37

Pour un montant Coût total de 16 016 389,43 € et un montant FEDER de 7 757 159,21 €.

Opérations programmées en CRUP :

Pour un coût total de 1 075 000 € et un montant FEDER de 818 000 €, soit un taux d'intervention FEDER de 76,09 % (taux moyen de l'axe pour cette PI de 69,44 %)

Pour un montant Coût total de 9 930 944,24 € et un montant FEDER de 4 302 136,95 €, soit un taux d'intervention FEDER de 43,32 % (taux moyen de l'axe pour cette PI de 66,30 %).

Axe 11 : assurer les bases d'un développement durable respectueux de l'environnement

Demande reçues : 2

Pour un coût total de 14 426 641,57 € et un montant FEDER de 10 649 652,86 €.

Un dossier pour la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées de Quartier d'Orléans est en cours de refonte de plan de financement en raison du taux moyen d'intervention FEDER de l'axe, à 39%. La demande actuelle porte sur une demande FEDER de 75 %. STEU prévue pour 18 000 Eh.

Opérations programmées en CRUP :

Pour un coût total de 926 641,57 € et un montant FEDER de 509 652,86 €, soit un taux d'intervention FEDER de 55 % (taux moyen de l'axe pour cette PI de 39 %)

Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées :

L'opération programmée concerne la refonte de la station de traitement des eaux usées d'un établissement hôtelier, pour un volume de 350 Eh.

L'opération en cours d'instruction prévoit la construction d'une STEU 18 000 Eh.

Le protocole d'accompagnement financier de la collectivité

La signature, le 12 décembre 2012, d'un protocole d'accompagnement financier de la collectivité de Saint-Martin est l'aboutissement d'une mission conduite conjointement par le ministère de l'Outre-Mer et l'Agence Française de Développement (AFD), en partenariat avec les services de la préfecture, de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Guadeloupe et de la Collectivité de Saint-Martin.

Établi pour la période 2012-2016, le protocole fixe les engagements de la collectivité et ceux de l'État, de manière à permettre à la collectivité de retrouver les voies d'un redressement financier pérenne. Il fixe aussi des modalités de suivi de la mise en œuvre des engagements pris.

Grâce à ce protocole, l'État a octroyé une avance de trésorerie de 18 M € à la collectivité, remboursable sur 6 ans. Régulièrement, un comité de suivi de ce protocole se réunit pour examiner l'évolution de la situation financière de la collectivité et les ajustements nécessaires à son amélioration. Ce sont ainsi 3 comités de suivi qui se sont tenus en 2015, regroupant la Préfète déléguée de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le directeur de l'Agence AFD Guadeloupe, le directeur de la DRFIP Guadeloupe et tous les services fiscaux et financiers de l'Etat et de la Collectivité.





4. DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

■ Foncier et immobilier de l'Etat

Une délégation sénatoriale en charge d'une mission sur le foncier et la gestion du domaine public et privé de l'Etat a sollicité les services dans le cadre de la libération raisonnée de ce foncier pour le logement, de grands équipements, ou autres besoins en matière de développement économique, social.

Dans le cadre du schéma directeur de l'immobilier, afin d'établir un diagnostic démarrage appui de la DRFIP pour l'inventaire immobilier de l'Etat et la réalisation de l'agenda de l'accessibilité programmée des bâtiments de l'Etat. Suite à la visite présidentielle, lancement du projet de création de la chambre détachée du tribunal de grande instance.

■ Urbanisme

Dans le cadre de la finalisation de l'écriture du code de l'urbanisme de St Martin, participation aux réunions et production de l'avis de l'Etat sur le projet de code qui est devenu exécutoire le 1er mars 2015.

Le STMDD a accompagné à l'élaboration du PLU de St Martin, par la participation aux réunions des personnes publiques associées et par la rédaction de l'avis de l'Etat sur le projet de PLU arrêté le 25 juin 2015.

Au cours de l'enquête publique lancée le 1er octobre 2015, une manifes-

tation d'opposants au PLU a donné lieu à un protocole d'accord signé le 22 octobre 2015 entre la collectivité et le collectif. La collectivité a ensuite arrêté l'enquête publique par décision du 26 octobre 2015 et a mis fin à la procédure d'élaboration du PLU par délibération du conseil territorial du 5 novembre 2015.

En matière de contrôle de légalité des actes d'urbanisme, 99 permis de construire ont été contrôlés et ont donné lieu à 5 lettres d'observation auprès de la collectivité de Saint-Martin.

■ Environnement

Le suivi des Installations classées pour la protection de l'environnement s'effectue en relation avec les inspecteurs ICPE de la DEAL. Les installations particulièrement suivies en 2015 concernent : l'exploitation de la carrière d'Hope Estate, la problématique de l'implantation des cuves de stockage d'hydrocarbure sur Oyster Pond, l'autorisation complémentaire pour l'exploitation de la centrale EDF et un stockage de gaz sur Grand Case.

Concernant l'instruction des dossiers loi sur l'eau, il a été autorisé un lotissement de 40 logements à « belle plaine ». Deux autres dossiers ont fait l'objet d'une enquête publique : le premier relatif au lotissement de 142 logements sur « Spring-Arboretum » et le second

concernant la zone d'activité de la « Savane ». Un dossier d'autorisation a été déposé en fin d'année concernant la future station d'épuration de « Quartier d'Orléans » de 17 000 équivalent habitants. La collectivité de St Martin a initié l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui est une condition ex-ante pour les investissements européens en la matière.

Suite à la problématique des défrichements illégaux sur « Concordia », il a été sollicité une expertise technique auprès du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) pour vérifier qu'il n'y ait pas de risques de glissement de terrain sur ce secteur très urbanisé.



■ Structuration des filières professionnelles

■ Filière pêche : programmation FEAMP 2014/2020

Dans le cadre de la cellule multi-fonds pilotée par la Préfecture, l'Unité Territoriale de Saint Martin et de Saint Barthélémy a animé pour l'Etat le travail partenarial entre l'Etat, la COM et la CCI ayant conduit à l'élaboration de la maquette relative à la répartition, par mesure, de l'enveloppe FEAMP (soit 769 196 Euros) et de sa contrepartie nationale (460 336 Euros). Les mesures 70 à 73 du règlement FEAMP, relatives à la compensation des surcoûts dans les régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, ont fait l'objet d'un Plan de Compensation des Surcoûts (PCS), transmis le 16 novembre 2015 et approuvé par la Commission Européenne le 18 décembre 2015 (montant de l'enveloppe FEAMP sur la période considérée : 3,1 ME).

■ Activités marines : formations professionnelles

L'organisation et la surveillance des examens professionnels sous la responsabilité de l'Unité Territoriale de Saint Martin et de Saint Barthélémy ont permis la réalisation des examens suivants :

- Certificat d'Initiation Nautique (CIN) : 2 sessions
- Module 2 du Capitaine 200 : 1 session
- Module 3 du Capitaine 200 : 1 session
- Certificat Général d'Opérateur/Certificat Restreint d'Opérateur : 2 sessions

Le besoin de formation augmente, consécutif à l'arrivée de marins insuffisamment qualifiés ou en possession de brevets étrangers non reconnus en France. L'Unité Territoriale œuvre pour améliorer l'offre locale de formation et

sensibiliser les employeurs à accompagner cette mise en compétence.

■ Filière de la plaisance professionnelle

L'Unité Territoriale a poursuivi en 2015 son action de régularisation administrative des entreprises utilisant leurs navires de plaisance pour réaliser une activité commerciale de transport de personnes (NUC).

Par ailleurs, il a été constaté, pour Saint Martin, une forte augmentation des immatriculations (premières et mutations propriété) concernant Véhicules Nautiques à Moteurs (VNM) en fin d'année 2015, à la suite de la campagne de contrôles des établissements agréés co-pilotée par l'Unité Territoriale de Saint Martin et de Saint Barthélémy, la brigade des gardes côtes et la brigade nautique, et réalisée au cours du dernier trimestre 2015 (9 établissements sur 10 contrôlés).

■ Balisage

Dans la continuité de l'action initiée en 2014, plusieurs dossiers jugés ont fait l'objet de décisions préfectorales sur propositions de l'Unité Territoriale : balisage de la servitude aéronautique de la baie de St Jean (AP du 29/05/15), balisage de la servitude aéronautique de Grand Case (AP du 18/03/15).

■ Gestion de la plaisance Permis côtiers et hauturiers

Permis Côtiers (+ Fluvial) : 23/24 sessions assurées
Nombre de candidats : 279
Nombre de reçus : 229

Permis Hauturiers : 3/3 sessions assurées
Nombre de candidats : 17
Nombre de reçus : 11

L'activité de l'Unité Territo-



riale de Saint Martin et Saint Barthélémy sur cet item correspond à 20 % environ de l'activité totale de la Direction

de la Mer de Guadeloupe.

La session d'examen du permis côtier non tenue est consécutive à des problèmes techniques.

CONSEQUENCES DU PASSAGE DE L'OURAGAN GONZALO

■ Gestion des épaves

Sur demande conjointe du Préfet et de la collectivité de St Martin (COM), l'Etat s'est substitué à la COM pour traiter le dossier post-crise. L'Unité Territoriale de Saint Martin et Saint Barthélémy a, dans ce cadre, mené l'action administrative qui a conduit à la suppression de 60 épaves de navires sur les 65 comptabilisées et à l'instruction, conjointement avec le STMDD, des dossiers relatifs à la mobilisation des fonds de secours (dont la SNSM).

■ Gestion des Balises

A la suite du passage de l'Ouragan Gonzalo, l'Unité Territoriale a organisé la vérification du positionnement des balises délimitant les réserves naturelles de Saint Martin et de Saint Barthélémy et conduit le repositionnement des balises déradées.

La mise en place d'un plan pluriannuel de substitution des bouées actuelles par des bouées de type fuseau sur Saint Barthélémy a également été avancée.

■ Fonds de secours suite au cyclone Gonzalo

L'année 2015 a été marquée par la gestion du fonds de secours suite aux dégâts causés par le cyclone Gonzalo et les fortes précipitations des 7 et 8 novembre 2014. Au final ce sont 108 dossiers qui ont été instruits pour un montant total des aides attribuées aux sinistrés de 1,280 M€.

La Collectivité de Saint-Martin pourra disposer d'un peu plus d'1,185 M€ de subventions pour la réparation des dégâts sur les équipements publics et la réfection des équipements d'assainissement, de pro-

duction et distribution d'eau potable.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer de Saint-Martin a pu bénéficier d'un peu plus de 14 000 € d'aide pour les réparations de son bateau « Notre Dame de la Garoupe », et 80 000 € ont été versés aux particuliers, entreprises familiales et artisanales, ainsi qu'aux exploitations agricoles et de pêche artisanal de St Martin et de St Barthélemy.



■ L'aviation civile à Saint-Martin

L'aéroport de Saint Martin Grand Case a accueilli en 2015 198.000 passagers, en hausse de 3% par rapport à 2014 et répartis comme suit :

111.000
pour Air Caraïbes ;
75.000
pour Air Antilles Express ;
12.000
pour Saint Barth Commuter.

Le nombre total de mouvements d'aéronefs a été de 12.745, dont 8.386 mouvements commerciaux et 4.359 mouvements d'aéronefs d'aviation générale.

L'aéroport de Saint Martin n'accueille aucuns vols commerciaux internationaux. Son trafic commercial est quasi exclusivement concentré sur la Guadeloupe et Saint Barthélemy.

L'aéroport a engagé en 2015 d'importants travaux de rénovation et de rationalisation de l'aérogare (fin prévue en juin 2016), ainsi que des travaux de



construction d'un bâtiment devant accueillir les services de sécurité incendie ainsi que la tour AFIS.

Cette nouvelle tour de contrôle prévue d'être mise en service début 2016, règlera les problèmes actuels de visibilité sur les aéronefs en finale piste 12. L'exploitant nourrit par ail-

leurs un projet d'extension de la piste de 1.200 à 1.500 mètres, à l'échéance estimée de 2020, permettant d'accueillir des jets privés.

Suite à un audit de la sûreté aéroportuaire effectué par les services de l'Aviation Civile en 2014, un nouvel arrêté de police a été proposé au Préfet Délégué de

Saint Martin et signé début 2015. Un comité local de sûreté (CLS) a été organisé en novembre 2015. Les services de l'Aviation Civile ont également procédé en 2015 à des actions de contrôle de l'AFIS, des infrastructures aéroportuaires ainsi que du service de sécurité incendie de l'aéroport.





5. PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Et la cohésion sociale

■ La politique de la ville et vie associative

La politique de la ville, applicable à Saint-Martin, mobilise 4 fonds d'intervention de l'État, certains sont abondés par la Collectivité : contrat de ville, le dispositif ville-vie-vacances (VVV), le programme de réussite éducative (PRE) et le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). La Collectivité a accompagné les dispositifs État dans le cadre du contrat de ville pour un montant de 100 500 euros.

23 associations ont contribué à la mise en œuvre des 28 actions décidées dans le cadre de la politique de la ville. Les associations ont proposé des projets pour un montant global de plus de six millions cent mille euros.

Pour 2015, ces quatre fonds ont bénéficié d'une dotation de l'État de 348 000 euros :

Contrat de ville	227 000
Ville vie vacances	2 000
Fonds interministériel de prévention de la délinquance	50 000
Programme de réussite éducative	69 000



Signature du contrat de ville 2015-2020

Le contrat de ville a été signé en décembre 2015, aboutissement d'un travail d'échanges entre les différents partenaires. Des ateliers par grandes thématiques ont été mis en place à partir de mars 2015 pour aboutir, d'une part, à un diagnostic et, d'autre part, à la signature d'un contrat-cadre en juillet 2015. Le dernier trimestre 2015 a été consacré à la définition d'objectifs opérationnels validés par chacun des signataires. Les administrations de la Guadeloupe se sont mobilisées pour apporter leur contribution à l'élaboration du contrat de ville et à la mobilisation de leurs crédits de droit commun.

CONTRAT DE VILLE 2015-2020



FEBECS

(fonds d'échange à but éducatif, culturel et sportif) et FEJ (fonds expérimentation jeunesse)

En 2015, le FEBECS a été mobilisé sur le territoire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. 14 associations et/ou clubs de sport ont bénéficié d'une subvention au titre du FEBECS pour un montant total de 16 903 €. Cette dotation a été complétée par le FEJ (fonds expérimentation jeunesse) pour un montant de 18 105 euros.

À noter : dans le cadre du plan jeunesse outre-mer, mesure 95 : « garantir la participation des jeunes ultra-marins à la COY 11 », manifestation préalable à la COP 21, cinq jeunes saint-martinois et un accompagnateur ont pu participer à cet événement. La Collectivité de Saint-Martin a pris en charge l'hébergement et la restauration des participants.

■ L'action en faveur de l'emploi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En décembre 2015, 4 238 personnes étaient inscrites à Pôle emploi en catégorie A : - 2 528 femmes/ 1 710 hommes - dont 1 317 âgés de plus de 50 ans

Les catégories A/B/C, celles concernant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs représentent 4 773 personnes.

LES CONTRATS AIDÉS

L'État impulse l'amélioration du marché du travail en mobilisant des contrats aidés, tant dans le secteur marchand que non-marchand. En 2015 :

À noter : la création de la mission locale à Saint-Martin permettra de proposer au public jeune un lieu unique d'accompagnement pour toutes les actions en faveur de ce public : accompagnement social, professionnel.

le job dating : 6ème édition le 15 octobre 2015.

Cette année, le job dating s'est déroulé uniquement avec Pôle Emploi contrairement aux années précédentes où l'État (PCSPP + DIECCTE de la Guadeloupe), la COM de Saint-Martin, la CCISM et Initiative Saint-Martin étaient associés. Le comité de pilotage a fait le choix de dissocier deux événements : le job-dating (Pôle Emploi uniquement) et le forum de l'entreprise (les autres partenaires associés).

Le job dating multisectoriel 2015 présentait un large éventail de professions dans divers secteurs d'activités tels que : l'hôtellerie, la restauration, le commerce, le BTP, les services aux entreprises et aux personnes.



En 2015, divers métiers et secteurs d'activités étaient représentés, plus de 200 offres d'emploi à pourvoir.

- plus de 400 candidats convoqués;
- plus de 30 représentants d'entreprises mobilisés;
- 182 offres d'emploi pourvues; entre octobre et décembre 2015;
- plus de 117 entretiens;
- plus de CV retenus par recruteur pour un 2nd entretien;
- plus de 38 métiers représentés;
- 422 participants aux Ateliers.

Globalement les entreprises ont été « très satisfaites » de la nouvelle formule « job dating » en ce qu'il est un « moyen de rencontrer de nombreux candidats en peu de temps ». L'événement a répondu à leurs attentes. L'enquête entreprise révèle que 65% des employeurs étaient « très satisfaits » de l'organisation des rencontres du job dating et 35% « satisfaits ».

Emplois d'avenir
128

Contrat unique d'insertion
108



■ L'insertion professionnelle

L'IAE est un dispositif d'insertion socio-professionnelle adapté à un public éloigné de l'emploi pour lequel un accompagnement spécifique est assuré dans le cadre du contrat de travail. Cet accompagnement a pour objectif de lever les freins à l'emploi.

En 2015, ce sont 64 personnes qui ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion dans le cadre de chantiers d'insertion, d'entreprises d'insertion.

À noter : la mise en place d'une brigade verte sur Saint-Martin pour lutter contre les sargasses.



■ Les services d'aide à la personne

En 2015, 12 organismes de services à la personne sont déclarés à la DIECCTE pour Saint-Martin, dont 5 disposent d'un agrément, ce qui leur permet de proposer des prestations auprès de publics fragiles (enfants, personnes âgées ou handicapées) La réforme de cette activité, qui donne compétence aux collectivités pour délivrer une autorisation d'exercer, sera un axe de travail pour 2016. La DIECCTE de Guadeloupe apportera son appui technique.

■ La consommation, la concurrence et la répression des fraudes

Pour rappel, les missions de la DGCCRF sont organisées autour de trois axes :

La lutte contre les pratiques anti-concurrentielles :

- veiller à garantir la sécurité générale des produits manufacturés ;
- assurer la protection économique du consommateur et garantir la sécurité générale des produits alimentaires ;

La coexistence de deux législations très différentes sur un même territoire géographique (Saint-Martin/Sint-Maarten) et la libre circulation des produits entre les deux parties de l'île favorisent le développement de pratiques qui nuisent à la concurrence. Il y a donc nécessité de vérifier la conformité des biens manufacturés et des produits alimentaires distribués. Plus généralement, un contrôle de la conformité des installations, des équipements et des matériels des établissements de distribution alimentaire et des établissements de restauration commerciale est assuré.

Ainsi, les actions menées lors des contrôles ont concerné :

■ les règles de transparence et relations interentreprises (délivrance et formalisme des factures, barèmes et conditions générales et particulières de vente, économie souterraine et travail dissimulé) , et la vérification de la détention d'AOT pour exercer sur le domaine public (autorisation d'occupation temporaire); Ces contrôles sont parfois réalisés en inter-services pour répondre à des objectifs de contrôles plus larges. (PAF, Gendarmerie et Police territoriale, services vétérinaires)

■ La formation professionnelle

La compétence en matière de formation professionnelle est dévolue à la Collectivité. Ces actions bénéficient d'un co-financement de l'État par la mobilisation du fonds social européen.

En 2015, les actions de forma-

tion ont concerné les domaines suivants : médico-social, le secteur du bâtiment et des travaux publics, la mécanique, l'informatique, la bureautique, l'animation, etc...

À noter : retard dans la mise en place du CEFOP

■ L'aide à la création d'entreprise

L'État a confié le dispositif de création d'entreprise à Initiatives Saint-Martin Active qui accompagne le créateur d'entreprise dans toutes ses démarches : viabilité du projet, octroi

de prêt d'honneur, intermédiaire dans les relations avec les banques. En 2015, 40 prêts d'honneur ont été attribués pour un montant moyen de 8 447 euros.

Les difficultés sur la mise en œuvre :
- Disponibilité du Fonds Social Européen (FSE).
- Longs délais de décaissements bancaires couplés aux prêts d'honneur ;

■ RSA et accompagnement des bénéficiaires du rsa

En 2015, à Saint-Martin il y avait 3 243 bénéficiaires du RSA.

L'APRE, pour 2015, est de 82 032 euros.

L'État dote chaque collectivité compétente d'une enveloppe budgétaire d'une aide personnalisée de retour à l'emploi.

Ce dispositif permet aux bénéficiaires du R.S.A. de les aider à lever les difficultés liées à l'emploi.

■ la protection économique du consommateur :

actions collectives en matière de protection économique du consommateur (avec l'ADEIC), défaut d'emploi de la langue française (offre, mode d'emploi, garanties applicables aux produits manufacturés, factures...), information générale sur les prix et les conditions de vente, remise de note au consommateur lors de la vente de prestations de services ; Ces actions générales ont par exemple visées cette année les loueurs de véhicules et les sociétés de déménagement,

■ les règles de loyauté :

vérification des autocontrôles de qualité réalisés par les entreprises, recherche de pratiques commerciales trompeuses à l'égard des consommateurs au travers notamment d'opérations commerciales ou de publicités diffusées par voie de presse et prospectus (produits festifs, hébergement touristique, offres promotionnelles et ventes au déballage), règles d'étiquetage des produits, vérification des instruments de mesure chez les distributeurs (pharmacies, distribution alimentaires, services d'expédition de colis et courriers, stations services et dépôts de carburant);

■ la sécurité du consommateur :

- en visant à vérifier la sécurité des produits industriels : électroménager, cigarettes électroniques, matériaux au contact des aliments, conformité des climatiseurs ;
- en contrôlant des importations de fruits et légumes sur le port de Galisbay (qualité, étiquetage et présence de certificats sanitaires) et contrôles de ces mêmes produits chez les grossistes.

Les relations régulières avec les organisations professionnelles (CCISM) nous amène à prodiguer aide et conseils aux entreprises permettant ainsi de prévenir les litiges ou contentieux susceptibles de survenir notamment par la communication d'information réglementaires.

- Nous répondons à la demande des organisations de consommateurs dans les cas de la prévention et le traitement des litiges (ADEIC) ;

- Nous participons à des actions collectives d'information réglementaires et de contrôle en inter services ,

Ainsi, 162 établissements ont fait l'objet de 183 contrôles pour un total de 702 actions (un contrôle donnant lieu à plusieurs vérifications, comme par exemple la qualité et températures de conservation

des produits alimentaires, la publicité générale et la publicité des prix, la facturation, les délais de paiement, les ventes promotionnelles et les conditions générales de vente...) ainsi répartis :

Saint-Martin : 153 établissements contrôlés

Saint-Barthélemy : 12 établissements contrôlés

Ces contrôles ont donné lieu à 26 rappels de réglementation , 6 mesures dites de police administrative, (demandes de mise en conformité suivies d'effets..), 19 notifications réglementaires ainsi que 4 mesures de retrait de la vente et dénaturations volontaires de produits alimentaires (Saint-Martin).

Enfin, nous avons comme l'année passée, accru de façon significative notre présence aux différentes commissions d'appel d'offres organisées par la Collectivité de Saint-Martin et établissements publics. (EEASM, CETOS, Collectivité, Hôpital).





6. PROTÉGER LE TRAVAIL

Et sécuriser l'alimentation

■ L'inspection du travail

Les priorités d'action de l'inspection du travail en 2015 pour saint-Barthélemy et saint-Martin ont été de cibler plus fortement les interventions sur les usagers les plus fragiles, notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie.

Elles ont concerné :

1) les conditions de sécurité dans le secteur du bâtiment ;

Ce secteur présente un haut niveau de risque avec près de 18 % des arrêts de travail et un taux de fréquence élevé par rapport aux autres secteurs. Les actions ont consisté à effectuer des visites

régulières de chantier, à prévenir les problèmes de sécurité notamment en matière de chutes de hauteur. Les règles applicables en la matière sont encore insuffisamment observées tant à Saint-Martin qu'à Saint-Barthélemy.

2) l'accompagnement du dialogue social et le contrôle des dispositifs prévoyant une pénalité financière ;

Trois dispositifs ont fait l'objet d'une mise en exergue :
 – celui en faveur de l'égalité des hommes et des femmes ;
 – celui de la pénibilité du travail ;
 – celui relatif aux « contrats de génération ».

Il faut noter que les deux CO M enregistrent un déficit en matière d'institutions représentatives du personnel, de représentants du personnel et de représentants d'organisations syndicales salariales ce qui rend difficile la signature d'accords collectifs de travail dans les entreprises.

3) la lutte contre le travail illégal.

La plupart des interventions se traduisent par des régularisations notamment dans le secteur du BTP.

A souligner la problématique liée au non paiement des charges sociales pendant plusieurs années par des

entreprises qui finissent par déposer leur bilan.

4) les informations apportées aux usagers sur le droit du travail

Le service enregistre une augmentation de la fréquentation et des saisines des usagers (salariés et employeurs) et notamment des salariés relevant du secteur maritime. En 2015 1100 usagers ont été reçus ainsi que 900 appels téléphoniques. Depuis 2015, le secrétariat transmet directement sur l'observatoire de demande de renseignement ODR, les informations données et documents transmis par courriel.

■ Services Vétérinaires et Phytosanitaires

Suite à la restructuration du Service Vétérinaire et Phytosanitaires au sein de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, début 2015, les actions suivantes ont été mises en place.

Inauguration de l'abattoir de Saint-Martin le 02/06/2015.

L'inauguration officielle de l'abattoir de Saint-Martin a eu lieu le 2 juin 2015.

Un test d'abattage a été effectué, avant ouverture, le 24 septembre 2015.

L'activité définitive a démarré en octobre 2015 avec une cadence d'un ou deux jours d'abattage hebdomadaires.

Nombre de jours d'abattages réalisés en 2015 = 11

Sécurité Sanitaire des Aliments

Plan national d'inspection (PNI) et plan local d'inspection (PLI)

Le contrôle des différents types d'établissements qui dépendent des Services Vétérinaires sont gérés par le Plan National d'Inspection (PNI) demandé par la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt qui a été, entièrement, réalisé.

PNI réalisation à 100 % + PLI en cours jusqu'au mois de mars 2016 (Contrôles en protection animale chez les éleveurs des bovins).

Plan Local d'Inspection (PLI) :

Suite aux 9 mois de sécheresse, la Préfète a demandé aux services vétérinaires de mettre en place un PLI concernant le programme PR14

Inspection d'un atelier en protection animale en SIGAL (31 inspections à réaliser, jusqu'en mars 2016, dont 4 réalisées en 2015)

Aspects phytosanitaires

Les services vétérinaires ont participé à la Mission de Monsieur MERLE, Inspecteur Général de l'Administration, sur l'Applicabilité du Code Rural et de la Pêche Maritime, du 07 au 11/09/2015.

Création et publication dans le site de la Préfecture d'une page web concernant les démarchés à suivre, par les administrés, pour la déclaration d'ouverture des établissements.

Dans cette page l'administré trouve les documents nécessaires à présenter aux services vétérinaires lors de l'ouverture d'un établissement en SIGAL.

Mise en place de l'envoi, par Chronopost, des échantillons prélevés lors des contrôles à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin vers les laboratoires de Guadeloupe ou de la métropole.

Mise en place, à Saint-Barthélemy et

à Saint-Martin, des enlèvements pour l'équarrissage, compétence de l'État, pour l'élimination des cadavres de plus de 40 Kg.

Mise en place des procédures (AQ)

En cours.

Visite des membres de la commission européenne réalisée le 18//11/201 (en attente du rapport d'inspection).

Structuration de la filière pêche

Le projet de construction de deux points de débarquement pour Saint-Martin, qui seront financés avec le PO FEDER-FSE 2014-2020, et la structuration de la filière pêche, actuellement inexistante, font l'objet des négociations avec la Collectivité.

Ce dossier est géré conjointement avec les affaires maritimes.

Construction d'une nouvelle Fourrière pour des animaux de compagnie

La Fourrière actuelle, vétuste et non conforme aux exigences réglementaires en vigueur, doit être remplacée par un nouveau bâtiment. Ce projet, qui représente un vrai enjeu pour Saint-Martin, n'a pas abouti jusqu'à présent.





7. COOPÉRER AVEC SINT-MAARTEN :

■ Coopération Territoriale Saint-Martin / Sint-Maarten

Le Programme de Coopération Territoriale Saint-Martin / Sint-Maarten, pour la période 2014/2020 a été adopté le 15 décembre 2015, par la Commission Européenne.

Doté de 10 M€, ce programme prévoit notamment des mesures de protections du lagon de Sympson Bay, que se partage les deux parties de l'île, des actions de protections des populations contre les risques de ruissellements d'eau des pluies, et la construction d'une station d'épuration des eaux.

Cette dernière opération est la plus emblématique du programme, d'une part en raison du coût du projet et du montant des crédits européens



qui seront fléchés sur la construction de cette unité (4M€), et d'autre part, car il s'agit de créer une station destinée tant à la population française des quartiers de Bellevue et Marigot, et qu'à celle néerlandaise, des secteurs de Cole-Bay.

Ce programme est le premier entre une RUP et un PTOM. Parallèlement à ce programme européen, la coopération entre la partie française et néerlandaise est constante en matière militaire, douanière, policière et judiciaire ; elle se développe

également dans le secteur éducatif, social et sanitaire, avec le projet de construction d'un nouvel hôpital dont les soins dispensés seront complémentaires entre les deux parties.





Préfecture de saint-barthélemy et de saint-martin

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT À
SAINT-MARTIN
année 2015

PRÉFECTURE DE ST MARTIN ET DE ST BARTHELEMY - Route du Fort Louis - Marigot
Téléphone: 05 90 29 09 21 - Fax: 05 90 87 53 95
<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr>